

Classe Relais - DSA2 (Dispositif de Socialisation et d'Apprentissage)

Date de mise à jour de la Mars 2002

fiche

Rédacteur de la fiche Roger Dumont – PE Spé - coordonnateur

Titre de l'action **Classe Relais - DSA2** (Dispositif de Socialisation et d'Apprentissage)

Durée de l'action Variable selon les cas : de quelques semaines à 12 mois maximum

Description brève Permettre par une prise charge adaptée progressive et temporaire la (re)socialisation et scolarisation d'élèves repérés en grande difficulté et en rupture

Publics : Elèves de collège (essentiellement issus cette année de classe de quatrième).
« Provenance » : classes de collèges de l'agglomération
Effectifs prévus : ...
Réal :17 sur la même période
Profil des élèves pris en charge : absentéisme, problèmes de comportement (violence), élèves relevant ou non de l'enseignement spécialisé, exclus ...

Cadre géographique Urbain : agglomération lyonnaise (2 dispositifs de l'Inspection académique)

Cadre institutionnel Projet mis en place par l'Inspection Académique du Rhône
Comité Technique interpartenarial départemental (décision « admission » élèves)

Académie Lyon – Inspection académique du Rhône

Localisation des établissements d'origine des élèves Tous collèges publics demandeurs sur l'agglomération lyonnaise
Répartition en concertation entre les dispositifs et le Service Scolarité Insp.Acad.

Localisation du dispositif, Collège J. Mermoz – Lyon 8^{ème} – localisation temporaire (un bureau) ...
Négociations en cours Conseil Génér./ Ville Lyon / Insp. Académique

Adresse Classe relais – DSA2 Lyon
Collège J. Mermoz
192, bld Pinel
69008 Lyon

Téléphone (horaires de disponibilités si tel est le cas) 0478092191
Tous les jours 8h-12h et 13h30-17h30 sauf mercredi PM et samedi

Télécopie	Au collège 04 78 76 65 01
Adresse électronique	Classerelais-dsa2-lyon@wanadoo.fr
Origine de l'action : Pourquoi ? Qui est à l'origine ? Date de création ? Responsabilité administrative :	<p>Un seul dispositif (-structure) sur l'agglomération lyonnaise s'est vite montré insuffisant..</p> <p>Malgré des efforts, à l'interne des établissements, de prise en compte et de mise en place de montages pédagogiques spécifiques, un dispositif supplémentaire s'est avéré nécessaire pour répondre à des difficultés particulières.</p> <p>Une interrogation / réflexion sur les formes et modalités de prises en charge des élèves « en rupture », une volonté de traitement le plus en amont possible maintenant un lien étroit avec l'établissement, une remise à plat de fonctionnements vécus, un contexte particulier, ont amené le second « Dispositif de Socialisation et d'Apprentissage » lyonnais à se « spécialiser » sur un mode d'intervention ambulante : les Suivis sur Sites.</p> <p>L'inspection académique du Rhône a décidé de mettre en place ce quatrième dispositif départemental à partir de la rentrée 2001/2002.</p> <p>La responsabilité administrative incombe au principal du collège Mermoz – Lyon 8</p>
Repères préalables, contexte :	<p>Un contexte particulier : équipe nouvelle et incomplète, différentes propositions d'implantation qui ne se sont pas concrétisées, installation temporaire dans un bureau ... Des conditions qui ont impliqué un fonctionnement dans les établissements demandeurs ou dans les CIO de secteurs en cas de nécessité « d'externalisation » de la prise en charge (autres lieux possibles).</p>
Objectifs	<p>Ils sont variables d'un cas à l'autre. Discutés avec les équipes des collèges. Disparité et complexité de problématiques... Très globalement et peu précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (re)socialisation, (re)valorisation, (re)dynamisation, (re)motivation ... - recherche d'adhésion aux règles de vie sociale attendues (groupe, école, société...) - mise en situation de réussite et de plaisir dans l'acte de découvrir et d'apprendre - restaurer image de soi et auto-confiance de l'élève rendu acteur éclairé... - développer autonomie et positionnement réflexif (points de vue, distance, analyse...) - aide à l'orientation et à la décision : donner des repères dans un choix de vie, dans une perspective de formation et qualification personnelle à perpétuité ! ! - rescolarisation en (ré)intégrant un cursus de formation (collège, LP, CFA, MFR, IR ...) -

Description :	<p>Les suivis sur sites sont une forme de prise en charge totalement individualisée. Un même et seul « référent » suit l'élève tout au long de la prise en charge en lien étroit avec l'équipe éducative du collège élargie ou non : AS, COP, équipe médico-scolaire, parents, éducateurs, ... (réunions organisées)</p> <p>Le Suivi sur Site (SsS) s'organise à partir d'un aménagement du temps scolaire de l'élève (cours dans certaines matières d'abord où il y a « accroches »), et autour d'entretiens, de travaux pédagogiques ou éducatifs, éventuellement mise en place, suivi et bilans de stages en entreprises. Des fiches de suivis peuvent s'échanger entre les acteurs.</p>
Partenariat	<p><u>Institutionnel</u> : Direct° Dptle PJJ – Conseil Général du Rhône (Service enfance)</p> <p><u>Sur le terrain</u> : Equipes collèges (cf. ci-dessus) – CIO(s) - Educateurs missionnés mesure administrative ou judiciaire – AS secteurs – Educateurs de prévention - Etablissements d'accueil (E.N. ou privé, spécialisé ou non, PJJ, ...) – MGI ...</p>
Liaisons avec le collège d'origine et avec le collège de réaffectation :	<p>Lien permanent (rencontres, fiches de suivi, fax, téléphone...): échanges hebdomadaires avant ou après la rencontre de l'élève avec professeur principal, CPE, principal ou adjoint, AS, ... ou équipe élargie quand nécessaire. Participation aux conseils de classe.</p> <p>Le passage en conseil de discipline est le plus souvent évité mais il arrive qu'une exclusion soit prononcée. Nous travaillons actuellement sur la forme que pourrait prendre ce nouvel « entre-deux » de l'entre-deux.. La nécessité administrative d'affectation dans un EPLE nous bloque ou freine. Nous pouvons intervenir dans la préconisation d'un collège d'accueil (lien de connaissance et de confiance avec certains chefs d'EPLE)...Le suivi ne devrait pas s'interrompre mais devrait pouvoir changer de forme...</p>
Liaison avec les familles :	<p>Première entrevue systématique au début de la prise en charge (essai de contractualisation...). Rencontres et contacts réguliers en cours de suivis, visant à informer mais surtout à rétablir et valoriser le rôle éducatif des parents(ex. : difficile travail amenant à l'acceptation de l'orientation vers l'AIS ou au suivi psy).</p>
Moyens - <u>personnels</u> en plus des postes (EN, PJJ, CG) - <u>financiers</u>	<p>- 1poste plein temps PE Spé (coordonnateur) + 2 mi-temps certifiés Math et SVT base hebdomadaire de service 35 heures (temps d'intervention, de déplacement, de réunion)</p> <p>- prévus : 2 autres mi-tps enseignement + 1mi-tps éduc. PJJ + 1 mi-tps éduc Prév.</p> <p>Peut-être 1 aide éducateur + qqs heures CES pour entretien locaux</p> <p>- 50KF du Conseil du Rhône - 20 KF du Fonds Social Européen</p>

Effets constatés Prolongements :	Equipe, dispositif encore trop récent pour émettre des hypothèses fondées
Observations	<p>Difficulté de lisibilité dans un projet interinstitutionnel et interpartenarial ... Volontés affirmées de resserrer les liens, dans une dynamique de recherche de pertinence, d'efficacité et de cohérence d'actions tout en respectant les spécificités et champs de compétences de chacun.</p> <p>Un travail de réflexion est en cours qui viserait à la spécialisation des dispositifs et à une professionnalisation des pratiques et des acteurs dans une évolution des sites vers des pôles de formation et d'action (lien avec IUFM/Centre M. Delay, chercheurs, ?). D'autre part une redéfinition de l'espace géographique d'organisation et de redéploiement des actions Relais devrait se faire (département, agglomération, bassins, zones...).</p> <p>En ce qui nous concerne l'expérimentation que nous vivons suit son cours, notre pratique « réduite » au Suiv sur Sites semble répondre à des demandes expressément faites par les collègues « utilisateurs » et donner satisfaction (évaluation à venir). Le glissement prévisible (cf. rapport d'E. Martin) est en train de connaître des développements diversifiés (spécialisation suivant modalités de prise en charge, fonction de pôle ressources, pôle formation, ...)</p> <p>Du côté des élèves nous constatons que le risque de marginalisation s'accroît quand il n'y a pas de progression rapide dans la réintégration, que la solution temporaire « d'évitement » procurée par le Relais–DSA peut parfois se transformer en situation de confort et d'oubli pour certains établissements. Le SsS possède, à ce niveau, l'avantage de maintenir l'élève dans son établissement.</p>
Transférabilité	<p>C'est un des enjeux principaux, que de voir les établissements, s'appuyant sur l'expérience, se doter de dispositifs pédagogiques propres à traiter les problèmes de la rupture scolaire (opposition, rejet, violence, absentéisme, ...). Transfert assujéti à la question des moyens (fonctionnement, formation, échange pratique...) mais aussi à celle des initiatives et du positionnement général de l'équipe vis-à-vis du désintéret ou décrochage scolaire et des réponses que nous avons à y apporter ...</p>
Document(s) disponible(s) Outils d'évaluation, Convention.....	A venir ...